

## **Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015**

L'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires d'AXA se tiendra le jeudi 30 avril 2015, à 14h30, au Palais des Congrès – 2, place de la Porte Maillot, 75017 Paris.

L'Avis de Convocation ainsi que la Brochure de Convocation de l'Assemblée incluant notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote peuvent être consultés sur le site internet d'AXA à l'adresse suivante : [www.axa.com](http://www.axa.com), dans la rubrique Actionnariat individuel / Les rencontres / Assemblée Générale.

Les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrées dans la Brochure de Convocation ainsi que dans le Document de Référence 2014, également disponible sur le site internet d'AXA à l'adresse suivante : [www.axa.com](http://www.axa.com), dans la rubrique Relations investisseurs / Résultats et Rapports financiers.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, au siège social d'AXA, 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

\* \* \*